



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

CARTE AMBASSADEUR en Val de Garonne Guyenne Gascogne

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont pour objet de définir les conditions d'acquisition, d'utilisation et de validité de la **Carte Ambassadeur en Val de Garonne Guyenne Gascogne**. La carte permet à ses détenteurs de bénéficier d'avantages et de réductions auprès des partenaires du dispositif.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ADHÉSION ET VALIDITÉ

La Carte Ambassadeur est accessible aux résidents et travailleurs du territoire composé des 107 communes du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne. L'acquisition de la carte est soumise à un tarif de 5€ (6€ pour l'obtention d'une carte physique biodégradable) en vente dans les Offices de Tourisme et bureaux d'informations touristiques du territoire (Val de Garonne, Pays de Duras, Pays de Lauzun, Coteaux et Landes de Gascogne) et est valable pour une durée d'un an à compter de la date d'achat.

ARTICLE 3 - MODALITÉS D'UTILISATION

1. La carte est nominative et non cessible.
2. Elle permet de bénéficier des offres partenaires négociées par les Offices de Tourisme de Val de Garonne, du Pays de Duras, du Pays de Lauzun et des Coteaux et Landes de Gascogne.
3. Les avantages offerts sont consultables sur la plateforme dédiée lors de votre achat en Office de Tourisme.
4. En cas de perte ou de vol de votre carte physique, aucun remplacement ne pourra être effectué.
5. La carte ne peut être utilisée qu'au sein du réseau de partenaires agréés.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉS

Les Offices de Tourisme du Val de Garonne, Pays de Duras, Pays de Lauzun, Coteaux et Landes de Gascogne ainsi que le PETR Val de Garonne Guyenne Gascogne ne sauraient être tenus responsables en cas de modification ou de suppression des offres par les partenaires. Les partenaires s'engagent à effectuer les remises aux porteurs de la carte ambassadeur si toutes les conditions sont respectées et si la carte ambassadeur est valide.

ARTICLE 5 - RÉSILIATION ET SUSPENSION

L'Office de Tourisme se réserve le droit de suspendre ou d'annuler une carte en cas de fraude, d'utilisation abusive ou de non-respect des présentes CGU.

ARTICLE 6 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées lors de l'achat de la carte sont traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles. Nous collectons : Nom, prénom, adresse email, téléphone mobile.

Ces données ont pour but de vous identifier lors de la création de votre carte ambassadeur et de vous tenir informer des actualités concernant les offres proposées si vous avez donné votre consentement pour recevoir des communications de notre part conformément au respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

Cependant, concernant les campagnes automatiques (à caractère non commerciale), les optins (consentement) Email ou SMS ne sont pas nécessaires. En acceptant de rejoindre le programme Carte Ambassadeur, les membres acceptent implicitement l'utilisation de leurs données personnelles pour administrer le programme, y compris l'envoi de messages et communications liées à leurs adhésions. Vous recevrez, par exemple, un email de bienvenue vous permettant de retrouver toutes vos informations et de choisir à ce moment si vous donner votre consentement pour recevoir des newsletters ou autres communications de notre part.

ARTICLE 7 - MODIFICATIONS DES CGU

L'Office de Tourisme Val de Garonne se réserve le droit de modifier les présentes CGU. Toute mise à jour sera publiée sur la plateforme dédiée et notifiée aux utilisateurs.

ARTICLE 8 - CONTACT

Pour toute question relative à la Carte Ambassadeur, vous pouvez contacter Estelle PINET, chargée de projets touristiques pour le PETR Val de Garonne Guyenne Gascogne à l'adresse suivante : e.pinet@valdegaronne-tourisme.com